

Fiche Technique

Compost de fèces de porc Issus de racleur en V

Engrais NP issus de lisier : NFU 42 001

Avril 2013

Mode d'obtention :

Ce produit est issu directement du compostage sous hangar durant 3 à 6 mois de fèces de porc mélangées avec 2 à 3 % (en masse) de paille. Le nombre de retournements conseillé pour ce compost est de 2 à 3. L'insufflation d'aire est peu efficace.

Les urines (séparées des fèces au bâtiment), riches en azote, sont valorisées par ailleurs. Les références obtenues ci après l'on été sur 7 élevages. Il conviendrait que ce travail de suivi des valeurs fertilisantes soit approfondit par un suivi d'autres élevages.

Composition chimique du produit sur Matière Brute:

en % MB	MS	MO	C org	C/N	N total	NH3	N org	P2O5	K2O	Cuivre	Zinc
Moyenne	57.0	43.0	21.6	10.8	2.06	0.22	1.8	3.1	1.9	166	820
Coef de var	15%	16%	17%	16%	11%	71%	13%	17%	11%	35%	41%
mg/kg MS											

Bio disponibilité du P₂O₅ :

Les dernières références INRA préconisent, en cas d'apports réguliers de produits organiques, de prendre en compte pour les calculs de fertilisation phosphatée, la totalité des apports.

Il est rappelé cependant que le compostage baisse la bio disponibilité (effet direct à la culture) du phosphore, en lien avec la durée de compostage.

Dose d'apport :

La dose d'apport de référence en grandes cultures se raisonne en fonction de la dose de phosphore à apporter, mais l'effet azote, non négligeable, doit être pris en compte dans l'écriture des Plans Prévisionnels de Fertilisation (PPF).

Si l'objectif d'apport est de 60 kg P₂O₅/ an (exportations moyennes grandes cultures) la dose pivot est de 2 t / ha qui peut se décliner en un apport tous les deux ans de 4 t/ha.

L'effet azote de cette dose de 2 t/ha donc de 40 kg/N total/ha (80 kg/N total/ha si une dose de 4 t/ha est apportée).

Cette dose peut être majorée (5 t/ha tous les 2 ans) en cas de sol faiblement pourvu en phosphore. Elle peut être minorée en cas de sol bien pourvu en P₂O₅.

A cette dose de 4t/ha les flux d'éléments majeurs et oligo éléments apportés sont en moyenne par ha et par apport de :

Eléments majeurs	MO	N tot	P ₂ O ₅	K ₂ O	Cu	Zn
Moyenne / apport	3.2 t	80 kg	120 kg	80 kg	360 g	1800 g

Ce produit doit être idéalement incorporé après apport.

Coefficient d'équivalence engrais de l'N :

A l'analyse de laboratoire (XPU 44-163) ces produits réorganisent de l'azote dans un premier temps puis arrivent à un équilibre entre l'azote minéralisé et l'azote re-largué au bout de l'équivalent de 1,5 ans environ.

Par rapprochement entre 7 analyses laboratoires dites de minéralisation et des références de déjections similaires en composition et au comportement au champ, on peut avancer que le coefficient équivalence est très faible :

Type de culture	Date d'apport	Coefficient équivalence engrais azoté
Culture de printemps (maïs)	Printemps	0.1
Culture d'hiver (colza)	Fin d'été	0.05

Ce coefficient varie en fonction de l'âge ou de la durée de compostage du produit, du mode d'incorporation et de la date d'apport.

Outils d'épandage

Vu les faibles doses à apporter (2 à 4 t/ha) des épandeurs à chaux ou équipés de tapis sont conseillés.

Réglementation :

Ce produit est répond à la norme NFU 42 001 en tant qu' « engrais NP issus de lisier » si sa teneur en MS est au moins égale à 55 % (teneur en P₂O₅ > à 3 % sur PB).

Ce produit est également classé « sous produits animaux non transformés » au sens du règlement européen CE 1069/2009 et UE 142/2011, et de l'arrêté du 8 décembre 2011.

Un délai de 21 jours est obligatoire entre l'épandage sur prairie et le pâturage.

La traçabilité doit être assurée de l'élevage au champ.

S'il est utilisé en zone vulnérable, l'azote apporté est comptabilisé dans le plafond des 170 kg/N/ha SAU et l'effet azote équivalent engrais doit être écrit dans le PPF. C'est un produit classé de type I dans le cadre de la directive nitrate (C/N > 8), bien que ce soit un engrais (libération lente).

Les dates d'applications et les doses doivent être conformes à la réglementation en vigueur pour chaque département.

Les fertilisants organiques apportés au sol, participent au maintien de la teneur en matière organique des sols.

Du fait de leur fermentescibilité, ils favorisent la vie biologique.

+++++